

ASSEMBLEE GENERALE JEUDI 17 MARS à 14 H 15

- Création de postes dans tous les services qui le nécessitent
- Réaffectation à minima des postes supprimés : 55 dans les services ayant subi une recomposition capacitaire
- Non aux suppressions des 500 postes
- Non aux suppressions des 300 lits

Et aussi des parkings pour l'Ile de Nantes : 400 seulement pour les Hospitaliers !

Organisons pour faire aboutir ces revendications, et plus largement le cahier de revendications présentées au Directeur Général le 21 janvier :

ASSEMBLEE GENERALE JEUDI 17 MARS à 14 H 15

Hôtel Dieu : hall RCB
HGRL : hall d'entrée RCH
St Jacques : entrée MPR

Venez nombreux à l'Assemblée Générale à l'initiative des 3 organisations qui ne cautionnent pas les politiques de restriction de dépense de santé.

Il n'y a que les pigeons qui pensent que les directeurs d'établissement peuvent encore faire ce qu'ils veulent. L'ARS et donc le Ministère les tiennent par le fond de la culotte !

Convenons cependant qu'ils ont la liberté du poisson rouge dans son bocal. En particulier la prime de présentéisme est bien de la responsabilité de la Direction du CHU, de même que celle de refuser de faire changer immédiatement d'échelon tous ceux qui doivent le faire en 2016.

Cahier de revendications déposées au DG le 21 janvier.

Réponse : j'voudrais bien, mais j'peux point ! (cf ; tract du 1^{er} février 2016)

L'application du Statut :

- La mise en stage des contractuels sur les 400 postes vacants
 - Le respect du décret 2002-9 (relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les Hôpitaux)
 - Le respect de la prise de CA : 9 jours à minima d'absence pour 5 jours de CA posés. 23 jours de repos à minima dans le cadre des 3 semaines de congés annuels
 - Le respect de la prise des repos compensateurs des temps partiels
 - L'arrêt des astreintes installées dans le cadre de la suppression des effectifs affectés dans les services
- 2- Arrêt des réorganisations incessantes dans le seul but de faire des économies
 - 3 - Arrêt des suppressions d'emplois dans les services
 - 4- Maquettes de fonctionnement et effectifs permettant le respect de la réglementation sur le temps de travail et une prise en charge correcte des patients
 - 5-Création de 600 postes de fonctionnaires pour mettre en stage les contractuels de remplacement
 - 6- Création des 350 emplois correspondant aux emplois nécessaires suite à la mise en place des 35 h
 - 7- Remplacement systématique de tous les arrêts et des CA. Plus de 900 agents manquent chaque jour sur leur poste.
 - 8- Mêmes règles de gestion du personnel dans tous les PHU, y compris la gestion des équipes de suppléance
 - 9- Une durée de travail hebdomadaire de 37h30 pour l'ensemble des contractuels du CHU employés à 100 %.
 - 10-Maintien des bonifications pour échelon, et ce malgré l'accord Lebranchu (PPCR)